

# Notre département : l'Essonne

1

## Le département

Un département est un territoire plus vaste qu'une commune : il regroupe plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de communes. L'Essonne compte 196 communes.

Chaque département est identifié par :

- un nom ( Essonne ), généralement celui d'une rivière ou d'une montagne ;
- un numéro ( les deux premiers chiffres du code postal des communes qui le composent : le 91 ).

2

## Panneau d'entrée dans le département



3

## Le conseil général

Les habitants sont responsables de leur département. Ils élisent des conseillers généraux pour les représenter et s'occuper des affaires quotidiennes. Ceux-ci s'occupent notamment :

- des collèges ( construction, entretien, cantine ... )
- des routes et des transports
- des musées, des monuments
- de l'aide aux personnes en difficulté.

4

## La préfecture

Dans chaque département, le président de la République nomme un préfet. Celui-ci le représente et ses services, qui se trouvent à la préfecture, doivent notamment :

- maintenir l'ordre
- assurer la sécurité des habitants
- organiser les élections
- délivrer des passeports, les permis de construire ...

La préfecture de notre département est Evry.

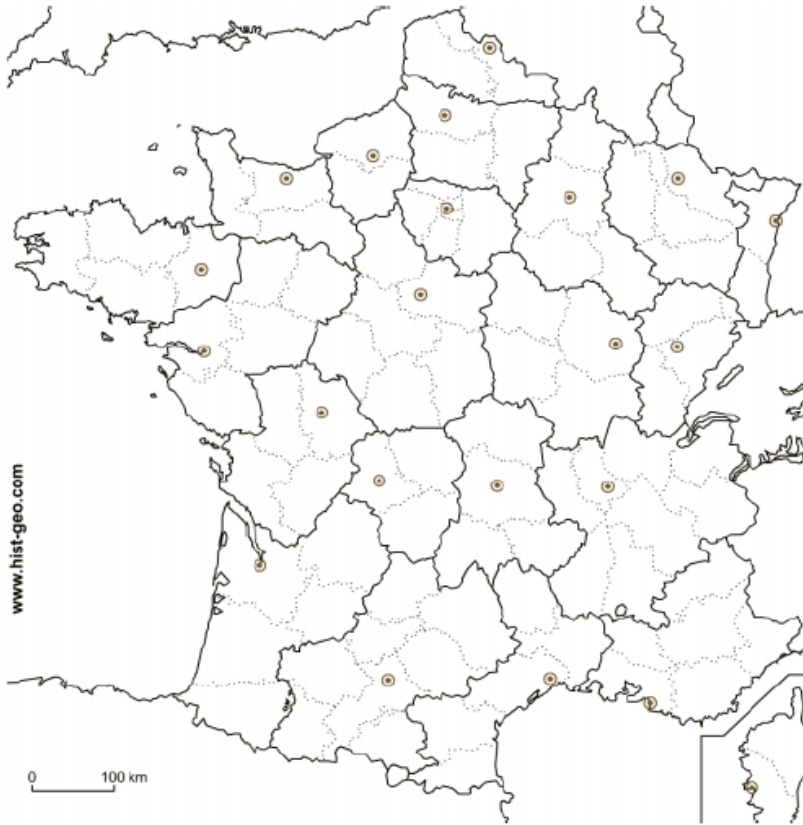
5

## Le logo du conseil général



# Notre département : l'Essonne

1- Colorie en rouge ton département.



2- Comment s'appelle le département où tu habites ? Quel est son numéro ?

---

---

---

3- Quel est le nom de la préfecture de l'Essonne ?

---

---

4- Explique à quoi sert le conseil général ?

---

---

# Notre département : l'Essonne

5. Observe ce document et réponds aux questions.

Essonne	
	
Administration	
Pays	 France
Région	Île-de-France
Création du département	1 <sup>er</sup> janvier 1968
Chef-lieu (Préfecture)	Évry
Sous-préfecture(s)	Étampes Palaiseau
Président du conseil général	Jérôme Guedj (PS)
Préfet	Bernard Schmeltz
Code Insee	91
Code ISO 3166-2	FR-91
Démographie	
Population	1 215 340 hab. (2010)
Densité	674 hab./km <sup>2</sup>
Géographie	
Superficie	1 804 km <sup>2</sup>
Subdivisions	
Arrondissements	3
Circonscriptions législatives	10
Cantons	42
Intercommunalités	18
Communes	198

a. Combien y a-t-il d'habitants dans l'Essonne ?

---



---

b. Qu'est-ce qu'un gentilé ?

---



---

c. Comment se nomme le préfet ?

---



---

d. Quelle est la superficie de l'Essonne ?

---



---

## 1. Le département :

Un département est un ensemble de communes dirigé par un conseil général.

Notre département s'appelle l'Essonne et il comporte 196 communes.

Il est situé à une cinquantaine de km au sud de Paris.

Son nom vient de la rivière Essonne.

## 2. La préfecture et le conseil général :

Le préfet qui est nommé par le président de la République travaille au service du département ( maintien de l'ordre, organisation des élections ... ). Le conseil général permet d'organiser la vie du département et gère les affaires quotidiennes ( routes, transports, gestion des musées ... ).

La préfecture et le conseil général se trouvent à Evry, chef-lieu de notre département.

### **Lexique :**

**Préfet :** personne nommée par le gouvernement pour le représenter dans un département.

**Conseil général :** ensemble de conseillers généraux élus pour organiser et gérer la vie du département.